

La CCL a lancé en 2011 une étude pour évaluer l'opportunité d'engager une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur son territoire.

### **En quoi une OPAH consiste-t-elle ?**

Il s'agit d'un dispositif d'incitation financière ouvert aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux dans les immeubles d'habitation et les logements. Par le biais de la convention d'OPAH, les propriétaires privés auront la possibilité de bénéficier de subventions majorées pour la réalisation des réhabilitations de leurs logements, sous certaines conditions de travaux et de revenus.

### **L'étude préalable.**

L'étude menée en 2011 sur le Laragnais a déjà permis d'identifier un potentiel de réhabilitations, et de préparer une convention d'OPAH avec les partenaires financiers (ANAH, Conseil Général et Conseil Régional), fixant les grandes priorités de travaux et les montants d'aides qui pourront être alloués aux propriétaires.

**La mise en œuvre effective** de l'OPAH devrait intervenir dans le courant du mois de septembre 2012, après le recrutement par la CCL d'un bureau d'études spécialisé pour l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches (évaluation des travaux, constitution des dossiers de subvention...).